



GUIDE PRATIQUE DÉCHETS 2022



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'ÉMERAUDE

PÔLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



BEAUSSAIS-SUR-MER
DINARD
LANCIEUX
LA RICHARDAIS
LE MINIHC-SUR-RANCE
PLEURUIT
SAINT-BRIAC-MER
SAINT-LUNAIRE
TRÉMÉREUC

PÔLE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS



ACCUEIL À VOTRE SERVICE DU LUNDI AU VENDREDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Infos déchets : 02 99 46 20 78

Infos collectes : 02 99 46 11 82

info.dechets@cote-emmaude.fr

Toutes les infos utiles :

www.cote-emmaude.fr

↳ Rubrique déchets



LES ORDURES MÉNAGÈRES

JOURS DE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES PAR COMMUNE

DINARD	Secteur 1 (Hyper-centre)	JEUDI Du 4 juillet au 29 août : JEUDI – LUNDI
	Secteur 2	MERCREDI
	Secteur 3 et 6	JEUDI
	Secteur 4 et 5	MARDI
	Secteur 7	LUNDI

1	<i>Centre ville, Bd Albert 1^{er}</i>
2	<i>La Malouine, Bd Albert Lacroix, Bd de la Mer, Parc des Tourelles, Bd Lhotellier, Rue Gardiner, Parking EDF, Rue Raphaël Veil, La Poste, Rue de la gare.</i>
3	<i>Rue de la Ville ès Lemetz, Rue de Pival, Le Port Blanc, Rue de Starnberg, Rue de Saint-Lunaire, Rue des Vergers, Rue Henri Dunant</i>
4	<i>Rue St Alexandre, Rue Ernest Renan, Bd Alexis Carrel, Gendarmerie mobile, Rue Maurice Nogues, Rue Ampère, Rue de la Ville Mauny, Rue des Broussardières, Rue du Champs Picou, Rue André Chapron</i>
5	<i>L'Orhalais, Place Newquay, Rue du Prieuré, Domaine de la Briquetterie, Cité Laennec, Cité Pasteur, Rue de la Croix Guillaume, Rue de la Saudrais, ZI Bd Jules Verger, Rue Emile Bara, La Ville ès Passants (côté pair)</i>
6	<i>La Ville ès Passants (côté impair), Hameau des Trois Châteaux, Rue des Anciens Combattants, Rue du Douet Fourché, Le Prieuré, La Vicomé, L'Orillois.</i>
7	<i>Val Porée, Le Haut Chemin</i>

BEAUSSAIS-SUR-MER	Ploubalay Trégon Plessix-Balisson	MERCREDI
--------------------------	---	----------

LANCIEUX		LUNDI
-----------------	--	-------

LA RICHARDAIS	Gougeonnais-Ville Biais	JEUDI
	Bourg & Campagne	MARDI



Pas de verre dans les ordures ménagères

LES ORDURES MÉNAGÈRES

LE MINIHIC-SUR-RANCE		VENDREDI
PLEURTUIT	Bourg	MARDI
	Campagne	VENDREDI
SAINT-BRIAC-SUR-MER	Bourg	LUNDI
	Campagne	JEUDI
SAINT-LUNAIRE	Bourg	LUNDI
	Campagne	JEUDI
TREMEREU		VENDREDI

→ CAS PARTICULIERS - GROS PRODUCTEURS

(Principalement les commerces de bouche ou ayant une activité en lien)

	JOURS DE COLLECTE	Jour supplémentaire du 4 juillet au 27 août
LANCIEUX DINARD (secteur 1, 2, 3, 6) SAINT-BRIAC-SUR-MER SAINT-LUNAIRE	LUNDI - JEUDI	SAMEDI
LA RICHARDAIS LE MINIHIC-SUR-RANCE PLEURTUIT DINARD (secteur 4, 5)	MARDI - VENDREDI	
BEAUSSAIS-SUR-MER	LUNDI - MERCREDI	

GESTION DES JOURS FÉRIÉS (POUR TOUTES LES COMMUNES)

- Du 01/04 au 31/08/2022 - Collecte assurée le jour férié - pas de décalage
- Du 01/01 au 31/03/2022 et du 01/09 au 31/12 /2022
Pas de collecte le jour férié - décalage d'une journée à compter du jour férié jusqu'au samedi.

Renseignements au Pôle collecte au 02 99 46 11 82

LES BACS ROULANTS

Les ordures ménagères doivent être présentées dans des bacs roulants normalisés (R437 de la CRAMTS). L'inscription NF EN 840 doit figurer sur la cuve du bac.

Les conteneurs sont en vente dans le commerce (sous réserve qu'ils répondent à la norme) ou à l'accueil de la déchèterie.



Contenance	140 litres	180 litres	240 litres	360 litres	770 litres
Nb personnes	3/4 pers	4/5 pers	5/6 pers	6 et + petits collectifs	collectivités et autres
Tarif	45 €	50 €	60 €	80 €	220 €

L'entretien du bac roulant est à la charge de l'utilisateur.

- *En cas de disparition, l'utilisateur doit en acquérir un nouveau.*
- *En cas de détérioration, le service déchets dispose de pièces de rechange : roues, axes, couvercles (selon tarifs en vigueur).*

QUELQUES RÈGLES SIMPLES PERMETTANT D'ASSURER LE BON DÉROULEMENT DE LA COLLECTE

- Sortir le bac la veille au soir
- Présenter le bac poignée vers la route
- Regrouper les bacs entre voisins
- Mettre les ordures dans des sacs fermés
- Ne pas déposer de sacs au sol
- Rentrer impérativement le bac après la collecte

Retrouvez l'intégralité du **RÈGLEMENT DE COLLECTE**
sur : www.cote-emeraude.fr

Chez vous, tous les emballages se trient

À TRIER



POTS ET BOCAUX
EN VERRE



BOUTEILLES
EN VERRE



À TRIER



TOUS LES
PAPIERS



BRIQUES ET
EMBALLAGES
EN CARTON



BOUTEILLES ET
FLAONS EN
PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES EN PLASTIQUE



TOUS LES PETITS
EMBALLAGES EN MÉTAL



EMBALLAGES EN MÉTAL

À JETER

ORDURES
MÉNAGÈRES



MAX
80 LITRES

EN SAC BIEN
FERMÉ



Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage
UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

Pôle collecte et valorisation des déchets : 02 99 46 20 78
WWW.COTE-EMERAUDE.FR

NOUVEAU



**TOUS LES AUTRES
EMBALLAGES EN PLASTIQUE**



**TOUS LES PETITS
EMBALLAGES EN MÉTAL**

**Aujourd'hui,
le recyclage
évolue !**

**Désormais vous
pouvez trier
facilement la totalité
de vos emballages
en plastique**



TOUTES LES BOUTEILLES



TOUS LES FLACONS ET BIDONS



TOUTES LES BARQUETTES



TOUS LES POTS ET LES BÔÎTES



TOUS LES SACS ET SACHETS



TOUS LES FILMS



1 C'est un emballage ?
Dans le bac de tri !

Attention : seuls les
emballages se trient,
pas les objets ou la
vaisselle.

2 Inutile de le laver,
il suffit de bien le
vider.

3 Déposer vos
emballages en vrac
dans le bac.

CITEO

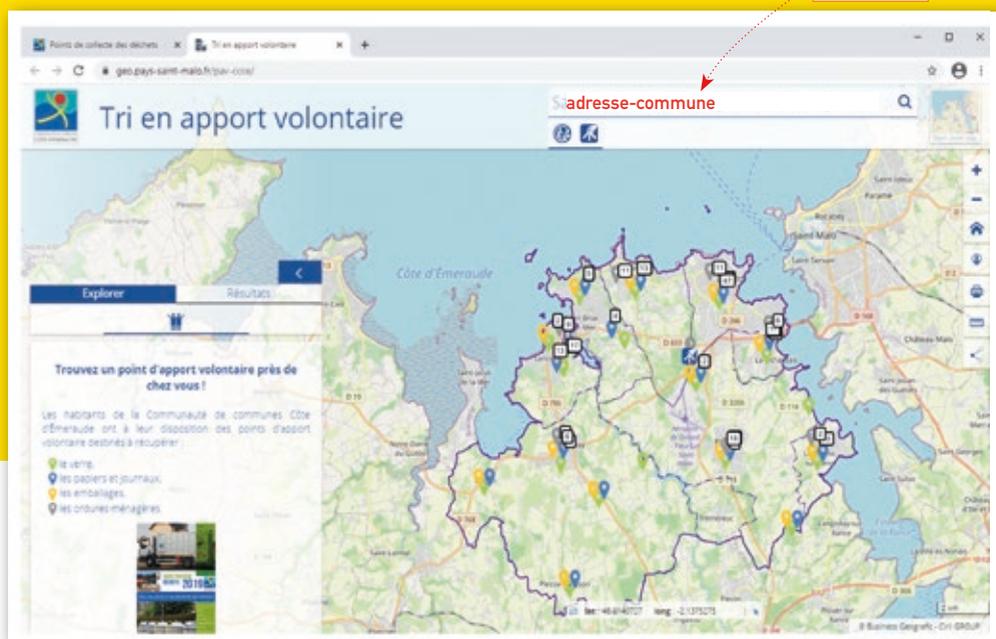
LOCALISER LES COLONNES DE TRI EMBALLAGES ET PAPIERS - VERRE - ORDURES MENAGÈRES

Comment localiser la colonne la plus proche de chez vous :

- 1/ Connectez-vous sur www.cote-emeraude.fr
- 2/ Cliquez sur l'onglet DECHETS puis POINTS DE COLLECTE DECHETS

→ Saisir votre adresse et localiser.

Saisir ici



RAPPEL : Utilisation des colonnes ordures ménagères

Ces colonnes sont exclusivement réservées aux ordures ménagères emballées en **sacs fermés** d'une contenance maximale de 80 litres. Cette recommandation permet d'assurer le maintien de l'hygiène et éviter les nuisances olfactives.



BEAUSSAIS / MER



DINARD



LANCIEUX



LE MINIHIC / RANCE



PLEURTUIT



LA RICHARDAIS



SAINT-BRIAC / MER



SAINT-LUNAIRE



TREMEREUC



DÉPÔTS SAUVAGES

L'amende encourue pour abandon d'ordures sur la voie publique s'élève à 450 €

(cf. décret n°2015-337 du 25 mars 2015)



COLLECTE DES VÉGÉTAUX OUVERTE À TOUTES LES COMMUNES

**PÉRIODE DE COLLECTE : DE MARS À NOVEMBRE 2022
À RAISON DE 2 PASSAGES PAR MOIS (16 PASSAGES /AN)**

La CCCE propose un service payant de collecte en porte à porte des déchets végétaux présentés dans des bacs spéciaux type bio-conteneur (bac équipé de grilles intérieures et d'aération).

Ce service est réservé aux particuliers demeurant sur l'une des communes de la Communauté de Communes Côte d'Emeraude. Il n'est pas accessible aux artisans, commerçants, ainsi qu'à toute autre activité rémunérée ainsi qu'aux bailleurs, gestionnaires et syndicats de co-propriétés.

L'utilisateur souhaitant bénéficier du service

Doit se présenter à l'accueil de la déchèterie pour valider son inscription et obtenir le calendrier.

Il lui sera demandé de :

- Prendre connaissance et signer la convention,
- S'acquitter du montant de l'abonnement annuel contre la remise d'une vignette justificative à coller sur le couvercle du bac,
- Faire l'acquisition d'un bac type « bio-conteneur » à la norme NF - EN 840 disponible à l'accueil.

Un justificatif de domicile et une carte d'identité au même nom seront demandés pour valider l'abonnement dont le nombre par adresse fiscale est limité à 3.

Tarifs :

➔ Abonnement annuel au service : 50 €/an/bac
puis 30 €/an/bac supplémentaire

➔ Bac 240 litres type bio-conteneur : 55 €/unité
Le particulier peut acquérir ce bac auprès du vendeur de son choix.

Pour tout renseignement contactez le **02 99 46 20 78** ou envoyez un mail à : info.dechets@cote-emeraude.fr



Quels déchets végétaux doivent être déposés dans le bio-conteneur ?

- Tontes de gazon
- Feuilles
- Plantes
- Petits branchages uniquement

Ne sont pas autorisés dans le cadre de cette collecte :

terre, cailloux, bâches, souches, pots de fleurs et tout autre déchet non végétal.

Ces déchets nuiraient fortement à la qualité du compost. En cas d'erreur, vos déchets ne pourront pas être collectés.



POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS VÉGÉTAUX :

→ **Compostez végétaux et déchets de cuisine**
(à l'aide d'un composteur individuel ou, pour les grands jardins, à même le sol).



→ **Réalisez votre propre paillis**

Pas besoin d'un broyeur pour le faire ! La tondeuse suffit pour de petits volumes : tailles de haies fraîches (jusqu'à 1 cm de diamètre max), fleurs ou hautes herbes coupées / arrachées. Le produit ainsi obtenu pourra être utilisé sous forme de paillis pour vos parterres et vos massifs.



Cette pratique de paillage permet de protéger et d'améliorer la croissance des végétaux tout en conservant la fraîcheur de la terre et en diminuant le développement des mauvaises herbes. Un jardin couvert de paillis est toujours plus facile à entretenir. Cela fait gagner des heures de désherbage et d'arrosage.

Pelouse tondue et feuilles mortes servent aussi de paillis au pied des plantes. Disposer une couche de cette matière organique au pieds des plantes et arbustes de votre jardin ou de votre potager (tonte de gazon, paille, broyat de végétaux, ...).



→ **Privilégiez les tontes hautes / mulching**

En préférant les tontes hautes (7-8 cm), les mauvaises herbes se développent moins, le gazon est plus résistant et pousse moins vite, la terre est plus fertile. Et en laissant l'herbe finement broyée sur le sol (mulching), vous enrichissez la terre et rendez, là encore, le gazon plus résistant.



→ **Choisissez des essences
d'arbustes à croissance lente**

Vente de composteurs à confirmer
et selon stock disponible.
(Tarif non établi)



LES CARTONS

COLLECTE RESERVEE AUX PROFESSIONNELS (RESTAURATEURS, PETITS COMMERCE ETC...)

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE
DINARD BEAUSSAIS- SUR-MER	MERCREDI
LANCIEUX SAINT-BRIAC- SUR-MER SAINT-LUNAIRE LA RICHARDAIS LE MINIHC-SUR-RANCE PLEURTUIT	VENDREDI

POUR TOUTES LES COMMUNES,
COLLECTE ASSURÉE LES JOURS FÉRIÉS DU 01/04 AU 31/08/2022.
En dehors de cette période, la collecte est décalée d'une journée à compter du jour férié

► MODALITÉS DE COLLECTE

- Sortis la veille au soir
- Présentés pliés, plats et propres **DANS DES BACS**
- Uniquement des cartons (la présence d'autres déchets entraînera la suspension du service)
- Nouveaux commerces : s'inscrire au service de collecte (Tél. 02 99 46 11 82)

► APPORTS EN DÉCHÈTERIE

Les professionnels peuvent déposer librement (sans contrôle d'accès):

- CARTONS
- CAISSES POLYSTYRÈNE
- CAGETTES BOIS OU PLASTIQUE



En dehors des jours de collecte ou pour permettre de désencombrer les poubelles, les professionnels peuvent se rendre gratuitement à la déchèterie dans une zone dédiée (sous vidéo surveillance), libre d'accès ; sans limitation de volume du lundi au samedi.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS



Service à destination des particuliers INSCRIPTION OBLIGATOIRE

Les modalités de collecte vous sont précisées lors de la prise de RDV.

- **UNE COLLECTE GRATUITE 2 FOIS/AN (FÉVRIER-MARS ET OCTOBRE)**
 - ▶ Date précisée lors de la prise de rendez-vous
 - ▶ Limitation à 1 m³ / foyer
- **UNE COLLECTE MENSUELLE**
 - ▶ Date précisée lors de la prise de rendez-vous
 - ▶ Facturation : 10€/ m³
 - ▶ Présence obligatoire

Les ENCOMBRANTS pris en charge :

- Déchets provenant exclusivement d'un usage domestique des ménages, ayant un volume ou un poids ne permettant pas le stockage en bac et ne rentrant pas dans un véhicule particulier
- Déchets occasionnels tels que les mobiliers, matelas, sommiers...
- Encombrants à présenter à l'extérieur du domicile.



Ne sont pas considérés comme encombrants : gravats, déchets de construction, déchets végétaux, pneus, ordures ménagères...



INSCRIPTION PRÉALABLE OBLIGATOIRE
auprès du Pôle collecte et valorisation des déchets :

02 99 46 11 82

CONSIGNES À RESPECTER

(suivant contexte sanitaire)



- ▶ Accès par carte magnétique



- ▶ Un seul passager par véhicule (sauf gros volumes)



- ▶ Port du masque recommandé (et selon le contexte)



- ▶ Maintien d'une distance de sécurité de 2 mètres



- ▶ Déchargement sans assistance



- ▶ Ne pas s'attarder sur site



- ▶ Respecter les consignes et rester courtois

MERCI DE VOTRE COOPÉRATION !

Toutes les informations et les documents sur les dépôts sont consultables sur le site internet

www.cote-emmaude.fr

IMPORTANT

L'accès aux bennes gravats et déchets en mélange de petits travaux (non incinérables) est limité aux particuliers et aux véhicules de moins de 1,90m de hauteur.

RAPPEL : Maximum 2 fois 100 litres de gravats par passage.



FOURRIÈRE ANIMALE



Le service de la fourrière n'est ni une pension, ni un refuge.

La fourrière est un service public destiné à accueillir, **pour une durée limitée**, les animaux perdus ou errants sur la voie publique.

Seuls les services de l'Etat, la police municipale ou les agents communaux sont autorisés à déposer les animaux en fourrière.



L'identification d'un animal (obligation légale) par puce électronique ou tatouage, permet de contacter rapidement le propriétaire et donc de limiter les frais journaliers de prise en charge.

IMPORTANT : En cas de changement d'adresse ou de propriétaire veuillez à jour les papiers de votre animal



Si vous perdez votre animal,
Contactez :

- ▶ La fourrière au 02 99 46 20 78
- ▶ Votre mairie pour le signaler
- ▶ La police municipale et/ou nationale
- ▶ Les vétérinaires de votre secteur
- ▶ La SPA de Saint-Malo au 02 99 82 06 91
- ▶ Chenil Service au 02 99 60 92 22 pour le 35
- ▶ Chenil Service au 02 96 58 03 72 pour le 22



Si vous trouvez un animal
Contactez :

- ▶ La police municipale et/ou nationale
- ▶ Votre mairie pour le signaler
- ▶ Les vétérinaires de votre secteur
- ▶ La SPA de Saint-Malo au 02 99 82 06 91

TOUTES INFORMATIONS UTILES

www.cote-emeraude.fr

Rubrique déchets



02 99 46 20 78